La paracha dans le midrach

Par le Rav Shaoul David Botschko

**Directeur de la Yeshiva Ekhal Elyahou (Kokhav Yaacov)**

Traduit de l’hébreu par Elyakim P. Simsovic

Parachat Choftim

Double vie

Le roi doit avoir deux livres de la Thora (Deutéronome xvii, 18) :

« Ce sera, comme il s’assiéra sur le trône de son règne, il écrira la copie de cette Thora sur un livre de devant les Cohanim les Lévites. »

Les Sages expliquent dans le Talmud (Sanhédrin 21b) que le mot « copie » signifie qu’il doit y avoir deux livres. Pourquoi deux livres, alors que bien évidemment leur contenu est identique !?

Rachi, citant le Talmud, répond :

« La copie de cette Thora – deux livres, l’un déposé dans sans son trésor et l’autre qui l’accompagne partout. »

Pourquoi celui qui l’accompagne partout ne suffit pas et qu’un autre doit nécessairement rester chez lui en permanence ? C’est parce qu’en vérité le roi possède en quelque sorte une double existence. Il est d’une part une personne privée, il a femme et enfants, comme tout le monde, comme tous les Juifs soumis aux commandements de la Thora, et il est aussi un personnage public investi de la plus haute charge politique – la royauté. On peut supposer qu’en tant que tel, il aura à cœur de respecter la Thora dans sa vie publique, se réservant le droit de n'en rien faire dans sa vie privée. On peut aussi imaginer le contraire : le roi peut croire qu’il se doit de respecter la Thora en tant que personne privée alors que dans la vie publique il se conduirait selon d’autres normes, dictées par exemple par les usages des chancelleries internationales où la Thora n’aurait pas cours. Afin d’écarter cette double erreur, il lui faut deux Sifré Thora, l’un qui le guide dans sa vie domestique et l’autre qui lui dicte la voie à suivre, la voie royale.